

LAMPES FLUORESCENTES COMPACTES, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT



Les lampes fluorescentes compactes sont la cible régulière d'articles de presse, de reportages et de blogs. Certains auteurs n'hésitent pas à prétendre qu'elles sont imposées aux consommateurs comme seule solution de substitution aux lampes énergivores, alors qu'elles seraient dangereuses pour la santé, et pour l'environnement.

L'AFE corrige ces rumeurs, et donne son Point de vue !

Vers l'élimination des lampes les plus énergivores

Issu de la directive européenne dite « EuP », le règlement européen 244/2009¹, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 mars dernier, prévoit l'interdiction des mises sur le marché des lampes énergivores, en commençant par les lampes les plus consommatrices et suivant un calendrier s'étalant du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2016². La technologie des lampes à incandescence est la plus touchée par ce texte, puisqu'elle aura quasiment disparu en 2012. Comment la remplacer ?

Les lampes fluorescentes compactes : une solution de substitution parmi d'autres

Contrairement à ce que l'on peut lire et entendre depuis plusieurs semaines, les lampes fluorescentes compactes ne constituent pas l'unique solution de substitution. Il y en a en fait trois :



Les lampes halogènes haute efficacité



Les lampes fluorescentes compactes



Les lampes à LED

Comment choisir sa lampe ? L'AFE finalise actuellement un dépliant présentant ces trois technologies³.

L'utilisation des lampes fluorescentes compactes présente-t-elle un danger ? Clairement NON !

L'AFE vient d'éditer un Point de vue sur les lampes fluorescentes compactes. L'Association y explique, chiffres et études à l'appui, comment ces lampes fonctionnent et pourquoi, paradoxalement, la présence de mercure (en quantité extrêmement faible⁴) permet in fine de limiter l'émission dans l'environnement de cette substance. L'AFE rappelle également que le bris d'une lampe fluorescente compacte à la maison ne présente aucun risque pour la santé.

La question des champs électromagnétiques y est également traitée. Les lampes fluorescentes compactes, comme tous les produits électriques, en émettent dans leur entourage proche. Toutes les mesures réalisées jusqu'à présent montrent que ces champs sont très inférieurs aux limites d'exposition fixées au niveau européen.

Le Point de vue de l'AFE, qui détaille précisément ces points, est disponible gratuitement en ligne, sur le site Internet de l'Association : <http://www.afe-eclairage.com.fr/uploads/documentation/10145-ext.pdf>, ou sur simple demande au service presse.

Contact presse : afe@afe-eclairage.com.fr

Les rumeurs favorisant la remise en question de l'utilisation des lampes fluo compactes sont dommageables au développement éco responsable de notre société. Venez en discuter sur le Forum de l'AFE : <http://www.afe-eclairage.com.fr/forum.php?sub=1&idD=155>

¹ <http://www.afe-eclairage.com.fr/uploads/documentation/10105-ext.pdf>

² Une présentation de ce texte est disponible ici : <http://www.afe-eclairage.com.fr/uploads/documentation/10143-ext.pdf>

³ Il est téléchargeable ici : <http://afehttp://www.afe-eclairage.com.fr/uploads/documentation/10144-ext.pdf-eclairage.com.fr>.

Vous pouvez également vous reporter au numéro 252 de [la revue LUX](#), ainsi qu'au numéro 254 à paraître fin septembre.

⁴ La quantité de mercure présente dans une LFC est encadrée par la directive européenne 2002/95, qui impose un maximum de 5 mg par lampe, soit 1/5^{ème} du mercure présent dans une pile de montre, ou 1/400^{ème} de celui que renfermaient les anciens thermomètres médicaux. Les principaux fabricants n'utilisent aujourd'hui que 1,5 à 3 mg de mercure par lampe.